



# FONCTIONNEMENT 2019

## REGLEMENT :

### ARTICLE 1 : UTILISATION DES COURTS

- 1) Les courts de Tennis sont toujours disponibles pour jouer :
  - \* 10 en haute saison (de Pâques à fin Septembre) ;
  - \* 4 en basse saison (d'octobre à Pâques) : N° 1, 2, 9 et 10.
- 2) Les filets des courts non utilisés en basse saison (d'octobre à Pâques) seront démontés.
- 3) Les courts doivent toujours être bien nettoyés.
- 4) Le sol doit toujours être en bon état.
- 5) Il y a deux clés pour chaque court et elles doivent toujours rester disponibles pour les joueurs (en basse saison).

### ARTICLE 2 : HORAIRES

- Horaires d'ouverture :
- \* en Juillet et Aout : de 8 h à 23 h.
  - \* en septembre : de 9 h à 18 h.
  - \* d'octobre à mars : de 9 h à 17 h.
  - \* d'avril à juin : de 8 h à 21 h.

### ARTICLE 3 : TARIF et RESERVATION

#### - TARIF :

- \* Pour les Associés, Ayants droit, Invités gratuits et Invités payants :

Sur décision du Conseil d'Administration de février 2019, la **gratuité** du Tennis est maintenue mais la Carte de Tennis ne sera plus délivrée cette année.

- \* Pour les visiteurs journaliers :

Ils devront se munir d'un **ticket multi-loisirs** vendu au local Tennis ou au mas administratif (un ticket multi-loisirs par joueur et pour une heure de court).

#### - RESERVATION :

##### 1) En juillet et août :

Réservation au Local Tennis sur présentation, pour chaque joueur, de la Carte de Résident et contre versement d'une caution d'un montant de 10 €<sup>(1)</sup>.

Cette caution devra être rangée dans une enveloppe « Tennis – cautions » établie au nom du joueur dépositaire et mentionnant le jour et l'heure du dépôt. Cette enveloppe sera conservée au Local Tennis et la caution restituée à l'issue de la partie<sup>(2)</sup>.

## 2) De septembre à juin :

Les clés sont disponibles à l'entrée Gonfaron (loge), après dépôt de la Carte de Résident d'un des joueurs et contre versement d'une caution d'un montant de 10 € <sup>(1)</sup>.

Cette caution devra être rangée dans une enveloppe « Tennis – cautions » établie au nom du joueur dépositaire et mentionnant le jour et l'heure du dépôt. Cette enveloppe sera conservée à l'entrée Gonfaron (Loge) et la caution restituée à la remise des clés.

**NB :** <sup>(1)</sup> *Le versement de la caution d'un montant de 10 € n'est valable que pour la réservation d'une heure de court (jeu en « simple »). En cas de jeu en « double » ou pour deux heures de courts consécutives, il conviendra de verser deux cautions d'un montant de 10 €.*

<sup>(2)</sup> *Tout court non occupé dans les 10 mn suivant l'heure prévue entrainera l'annulation de la réservation et l'encaissement de la caution par le Domaine, ainsi que l'attribution éventuelle du court à d'autres demandeurs présents.*

## ARTICLE 4 : PERSONNEL SAISONNIER

Le personnel saisonnier travaillant au Domaine du 1.07 au 31.08 peut jouer sur les courts en dehors des heures de travail.

## ARTICLE 5 : LECONS ET STAGES

Carte de Résident obligatoire pour les leçons/stages sauf pour les enfants de moins de 7 ans.  
La réservation des leçons et stages est à voir directement avec le Moniteur de Tennis.

## ARTICLE 6 : LES TOURNOIS

- 1) La Carte de Résident est obligatoire pour l'inscription.
- 2) Les participants : seulement Associé, Ayant droit, invité gratuit et invité payant.
- 3) Les tarifs pendant toute la durée du tournoi : l'inscription aux Tournois est payante sous réserve de la présentation de la Carte de Résident. Le droit d'inscription est payable avant la première partie. Tout engagement non réglé au départ sera invalidé pour l'ensemble du Tournoi.
- 4) La date pour les finales est fixée par le Moniteur et le joueur doit obligatoirement être disponible.

## ARTICLE 7 : CONSIGNES GENERALES POUR LES JOUEURS

- **Les réservations de courts complémentaires** ne peuvent être inscrites au tableau du local Tennis qu'après la première heure déjà réservée et jouée.
- **Si le court réservé n'est pas occupé dans les 10 mn suivant l'heure prévue**, la réservation sera annulée, la caution versée à la remise des clefs sera encaissée par le Domaine et le court sera attribué éventuellement à d'autres demandeurs présents.
- Obligation de **libérer le court à la fin de l'heure**.
- **En cas de pluie**, une autre heure pourra être attribuée et donc reportée selon les disponibilités.
- Pour entrer sur le court, le **port de chaussures de tennis est obligatoire, les chaussures de basket à semelles noires et les sandales de toutes natures sont strictement interdites**. Le court doit être utilisé uniquement pour la pratique du Tennis.
- Les joueurs veilleront à ramasser bouteilles, emballages etc... et laisser le court propre après leur passage.
- Les **chiens, poussettes, pique-niques, jeux de ballon, rollers, trottinettes, bicyclettes etc...** sont **strictement interdits sur les courts**.
- Toute fraude vaudra 8 jours de suspension à l'activité sportive « Tennis ».

- Tout contrevenant à ces dispositions ou toute personne qui, par son comportement troublera l'ordre et le fonctionnement des installations pourra être immédiatement expulsé sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement.
- A cette sanction administrative pourront se rajouter des sanctions financières : amende 20 indices de base.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT ET DE VOL**

L'administration et le personnel du Domaine décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol d'objets personnels pouvant survenir sur les courts.